

II

*Le Délégué commercial de la République populaire de Pologne au Canada au  
Ministre de l'Industrie et du Commerce du Canada*

le 31 octobre 1969

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée d'aujourd'hui qui se lit comme suit:

(Voyez la version française de la Note canadienne du 31 octobre 1969)

Les propositions contenues dans votre lettre conviennent à mon gouvernement et je confirme donc par la présente que votre lettre et la présente réponse constitueront, entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire de Pologne, un accord visant à amender l'Accord à long terme sur le blé du 26 juillet 1966, entrant en vigueur aujourd'hui et applicable à compter du 15 septembre 1969.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

M. KARCZMAR  
*Délégué commercial de la  
République populaire de Pologne  
au Canada*

L'honorable Jean-Luc Pepin,  
Ministre de l'Industrie et du  
Commerce,  
Ottawa.